



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 MAI 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi 13 avril deux mille vingt-quatre, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mélanie Larente conseillères, messieurs André Trudel, Aurèle Cadieux, Pascal Bissonnette et Éric Lévesque, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présente Mme Joanie Leboeuf, directrice générale et greffière-trésorière et M. Gabriel Fortin inspecteur municipal.

POINT 1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h31 le maire ouvre l'assemblée.

POINT 2 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée du conseil le 13 mai 2024 à 19h30**
2. **Lecture de l'ordre de jour**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Période de questions citoyennes**
5. **Administration**
 - 5.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024;
 - 5.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2024;
 - 5.3. Considération des comptes du mois d'avril 2024;
 - 5.4. Correspondance
 - 5.4.1. Ministère des Affaires municipales – convocation;
 - 5.4.2. Ministère des Affaires municipales – déclaration de réciprocité;
 - 5.4.3. Marie-Hélène Gaudreault – Emploi d'été Canada;
 - 5.4.4. Pens – Sac réutilisable;
 - 5.4.5. UQO - Communiqué de Presse;
 - 5.4.6.
 - 5.5. Adjudication du contrat de construction du Chalet des patineurs;
 - 5.6. Adjudication du contrat de construction de la Rampe d'accès;
 - 5.7. Embauche de Mme Francine Lévesque au poste temporaire de Directrice générale adjointe et greffière-trésorière par intérim pour un remplacement de congé de maternité;
 - 5.8. Nomination d'une nouvelle responsable des comptes bancaires;
 - 5.9. Nomination d'une nouvelle responsable aux accès des portails gouvernementaux;

- 5.10. Nomination d'une nouvelle responsable pour les comptes d'Hydro-Québec et de Télébec;
- 5.11. Acceptation du scénario #4 pour l'archivage des dossiers municipaux pour les années 2024 à 2028;
- 5.12. Renouvellement de l'adhésion avec la fédération québécoise des municipalités;
- 5.13. Renouvellement du bail de la bibliothèque;
- 5.14. AVIS DE MOTION – Projet de règlement numéro 24-249 modifiant le règlement numéro 13-156 – relatif au lotissement;
- 5.15. ADOPTION – Règlement numéro 24-248 modifiant le règlement de zonage;
- 5.16. Renouvellement de l'assurance collective avec la Sunlife pour 2024-2025;
- 5.17. Acceptation de la subvention pour les emplois d'été Canada 2024;
- 5.18. Attestation des dépenses d'été et d'hiver pour la subvention ERL totalisant 195 187.74\$;
- 5.19. Adoption de la procédure de traitement des plaintes de la langue française;
- 5.20.

6. Sécurité publique

- 6.1. Achat de boyaux et d'habit de combat contre les feux de forêt;
- 6.2. Fin de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac pour le partage des Services d'un directeur incendie;
- 6.3.

7. Transports et travaux publics

- 7.1. Planification des travaux – Rang 1 moreau – Direction Lac-Saint-Paul;
- 7.2. Renouvellement du contrat de tonte de pelouse de la Commission scolaire de 2024 à 2026;
- 7.3. Octroi du contrat de pavage de gré à gré avec l'entrepreneur Michel Lacroix Construction;
- 7.4.

8. Hygiène du milieu

- 8.1.

9. Urbanisme

- 9.1. AVIS DE MOTION- Projet de règlement numéro 24-248 modifiant le règlement numéro 02-109 relatif au zonage;
- 9.2.

10. Environnement, cours d'eau et les lacs

- 10.1. Embauche de M. Martin Junior Cadieux au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement et adjoint à la voirie;
- 10.2.

11. Loisirs et cultures

- 11.1. Projet d'entente intermunicipale – Camp de jour 2024;
- 11.2.

12. Varias

- 12.1.

13. Levée de l'assemblée du conseil

24-05-114

POINT 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à la totalité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté et que les points suivants soient adoptés :
5.19 Dépôt de l'avis juridique du Rang 1 moreau;
6.3 Adoption de l'entente d'impartialité de la gestion administrative du Service de la sécurité incendie de Mont-Saint-Michel;
7.4 Octroi de contrat d'épandage de calcium liquide sur les chemins municipaux en gravier;

- 9.2 Mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour la modification du règlement de lotissement;
11.2 Achat de support à livre pour la bibliothèque;
11.3 Allocation d'heures pour le lancement de la Politique MADA 2024;

ADOPTÉE

**POINT 4
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question citoyenne.

POINT 5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24-05-115

**POINT 5.1
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
8 AVRIL 2024**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à la totalité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2024 soit approuvé.

ADOPTÉE

24-05-116

**POINT 5.2
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2024**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2024 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à la totalité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 avril 2024 soit approuvé.

ADOPTÉE

24-05-117

**POINT 5.3
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à la totalité du conseil que :

La correspondance soit acceptée telle que lue.

- Ministère des Affaires municipales – convocation;
- Ministère des Affaires municipales – déclaration de réciprocité;
- Marie-Hélène Gaudreault – Emploi d'été Canada;
- Pens – Sac réutilisable;
- UQO - Communiqué de Presse;
- Hydro-Québec – Coupe d'arbres;

ADOPTÉE

24-05-118

**POINT 5.4
CONSIDÉRATION DES COMPTES DE DÉPENSES DU MOIS
D'AVRIL 2024**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à la totalité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, totalisant un montant de 35 990.38\$ et portant les numéros suivants :
 - Paiement des salaires : D2400153 à D2400209
- le registre des chèques-généraux, totalisant un montant de 75 568.37\$ portant les numéros suivants :
 - Paiement par chèque : C2400023 à C2400030
 - Paiement en ligne : L2400028 à L2400036
 - Paiement direct : P200097 P2400127

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

ADOPTÉE

24-05-119

**POINT 5.5
ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU
CHALET DES PATINEURS – PROJET NUMÉRO MSM-SOUM-
CHALET-2024-001**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à un appel d'offres public pour la construction du chalet des patineurs pour les saisons été-automne 2024.;

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel a effectué l'ouverture des soumissions en présence du public et de ceux qui ont soumissionné.

ATTENDU QUE l'ouverture s'est déroulée devant trois témoins n'ayant aucun intérêt en lien avec le contrat visé, à savoir madame Cindy Aubin, directrice générale adjointe de la municipalité de Mont-Saint-Michel, madame Myriam Tessier, citoyenne de la municipalité de Mont-Saint-Michel, monsieur Gabriel Fortin, responsable de la voirie de la municipalité de Mont-Saint-Michel et madame, Joanie Leboeuf, directrice générale de la municipalité de Mont-Saint-Michel ;

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel a produit un enregistrement audiovisuel de l'ouverture des soumissions et pourra rendre disponible cet enregistrement sur demande ;

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture, le 22 avril 2024 à 14h01, des trois soumissions reçues pour cet appel d'offres ;

ATTENDU QU'après vérification, toutes les soumissions déposées sont conformes aux critères d'admissibilité de l'appel d'offres, et ce selon les résultats suivants (taxes incluses) :

- | | |
|--|---------------|
| • 9338-8130 Québec Inc.GCR Construction. | 407 816.33 \$ |
| • Construction Gilles Paquette.Ltée | 488 638.00 \$ |
| • Groupe Piché Construction Inc. | 503 411.15 \$ |

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que

1. Conformément à sa gestion de politique contractuelle, la municipalité autorise l'adjudication du contrat pour la construction du chalet des patineurs à la compagnie. 9338-8130 Québec Inc.GCR Contraction ;

2. La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

24-05-120

POINT 5.6
ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA
RAMPE D'ACCÈS DU BUREAU MUNICIPAL– PROJET NUMÉRO
MSM-SOUM-CHALET-2024-002

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à un appel d'offres public pour la construction de la rampe d'accès au bureau municipal pour les saisons été-automne 2024.;

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel a effectué l'ouverture des soumissions en présence du public et de ceux qui ont soumissionné.

ATTENDU QUE l'ouverture s'est déroulée devant trois témoins n'ayant aucun intérêt en lien avec le contrat visé, à savoir madame Cindy Aubin, directrice générale adjointe de la municipalité de Mont-Saint-Michel, madame Myriam Tessier, citoyenne de la municipalité de Mont-Saint-Michel, monsieur Gabriel Fortin, responsable de la voirie de la municipalité de Mont-Saint-Michel et madame, Joanie Leboeuf, directrice générale de la municipalité de Mont-Saint-Michel ;

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel a produit un enregistrement audiovisuel de l'ouverture des soumissions et pourra rendre disponible cet enregistrement sur demande ;

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture, le 17 avril 2024 à 12h01, la seule soumission reçut pour cet appel d'offres ;

ATTENDU QU'après vérification, la soumission déposée est conforme aux critères d'admissibilité de l'appel d'offres, et ce selon les résultats suivants (taxes incluses) :

Gaétan Lacelle Excavation Inc.	119 665.64 \$
--------------------------------	---------------

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que

1. Conformément à sa gestion de politique contractuelle, la municipalité autorise l'adjudication du contrat pour la construction de la rampe d'accès au bureau municipal à la compagnie Gaétan Lacelle Excavation Inc.;

2. La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

24-05-121

POINT 5.7

EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM POUR LE REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Madame Cindy Aubin, a quitté ses fonctions pour une période de 12 mois pour son congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste a été effectué du 19 février 2024 au 26 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : André Trudel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que :

Le conseil municipal procède à l'embauche de Madame Francine Lévesque à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe pour une période de 15 mois;

L'entrée en fonction officielle soit le 28 mai 2024;

Les conditions de travail, salaires, avantages sociaux, période de probation et autres soient incluses à l'intérieur du contrat à intervenir pour ces fins;

Le maire Monsieur André-Marcel Évéquoz soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

24-05-122

POINT 5.8

AJOUT D'UTILISATEURS – EFFETS BANCAIRES ET AUTRES

ATTENDU QUE madame Mme Cindy Aubin sera en congé de maternité pour une période déterminée avec un retour prévu en juillet 2025;

ATTENDU QUE les services électroniques de la Banque Nationale du Canada sont nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux

Et unanimement résolu que :

- 1.- Madame Joanie Leboeuf, directrice générale, et madame Cindy Aubin, directrice générale adjointe, soient nommées administratrice et signataire pour l'ensemble des services électroniques de la Banque Nationale du Canada.
- 2.- Madame Joanie Leboeuf, directrice générale, soit autorisée à signer les effets bancaires de la municipalité.
- 3.- Madame Cindy Aubin, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer les effets bancaires, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, et ce seulement en l'absence de madame Joanie Leboeuf, directrice générale, et avec autorisation au préalable.
- 4.- Madame Joanie Leboeuf, directrice générale, soit autorisée à signer les dépenses sur la carte Mastercard de la municipalité;

- 5.- Madame Francine Lévesque, directrice générale adjointe par intérim, soit nommée comme utilisateur du compte bancaire pour le service de transfert de la paie et pour le service de paiement des fournisseurs en ligne avec autorisation au préalable;
- 6.- La présente résolution abroge à toute fin que de droit toutes résolutions antérieures à cet effet.

ADOPTÉE

24-05-123

POINT 5.9

NOMINATION DES REPRÉSENTANTES AUTORISÉES POUR LES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLIQSÉQR ENTREPRISES

ATTENDU que CLICSÉQR est nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité et donne l'accès à plusieurs services gouvernementaux ;

ATTENDU QUE le système CLICSÉQR demande une nouvelle résolution spécifiant les accès au site de CLICSÉQR ;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à la totalité du conseil :

1. De nommer Madame Joanie Leboeuf, directrice générale et greffière-trésorière, responsable des services électroniques et représentante autorisée pour les services électroniques CLICSÉQR entreprises ;
2. De nommer Madame Cindy Aubin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, responsable des services électroniques et première responsable pour les services électroniques CLICSÉQR entreprises;
3. Que mesdames Joanie Leboeuf et Cindy Aubin soient autorisées à :
 - a. Inscire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
 - b. Gérer l'inscription de l'entreprise à CLICSÉQR – Entreprises;
 - c. Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
 - d. Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
 - e. Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec détié au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, par la poste et à l'aide des services en ligne).
4. D'autoriser Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tous les documents et autorisations nécessaires.

ADOPTÉE

24-05-124

POINT 5.10
NOMINATION DES REPRÉSENTANTES AUTORISÉES POUR
LES COMPTES D'HYDRO-QUÉBEC ET TÉLÉBEC

ATTENDU qu'Hydro-Québec et Télébec sont nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité;

ATTENDU qu'Hydro-Québec et Télébec demandent une nouvelle résolution spécifiant les accès au compte;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à la totalité du conseil :

5. De nommer Madame Joanie Leboeuf, directrice générale et greffière-trésorière, responsable des comptes chez Hydro-Québec et Télébec;
6. De nommer Madame Cindy Aubin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, responsable des comptes chez Hydro-Québec et Télébec;
7. De nommer Madame Francine Lévesque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe par intérim, responsable des comptes chez Hydro-Québec et Télébec pour la période du remplacement du congé de maternité;
8. Que mesdames Joanie Leboeuf et Cindy Aubin soient autorisées à:
 - a. Gérer les comptes d'Hydro-Québec et de Télébec;
 - b. Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Hydro-Québec et Télébec au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des factures et l'ouverture ou la fermeture de compte, en communiquant avec Hydro-Québec et Télébec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, par la poste et à l'aide des services en ligne).
9. D'autoriser Monsieur André-Marcel Évêquoz, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tous les documents et autorisations nécessaires.

ADOPTÉE

24-05-125

POINT 5.11
ACCEPTATION DU SCÉNARIO 4 FINANCEMENT SUR 5 ANS SANS
SUBVENTION POUR LE REGROUPEMENT POUR L'ARCHIVAGE
DES DOCUMENTS ET DOSSIERS MUNICIPAUX

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance de ses besoins en archivage;

ATTENDU que la municipalité de Mont-Saint-Michel désire se regrouper avec la MRC d'Antoine-Labelle et 2 municipalités pour aller en appel de candidatures en juillet 2024 pour un service d'archivage sur une période de 5 ans;

ATTENDU QUE les coûts sont répartis comme suit selon le scénario 4 proposé par la MRC d'Antoine-Labelle :

FINANCEMENT POUR 5 ANS - SCÉNARIO 4 (SANS SUBVENTION - 3 MUNICIPALITÉS + MRC) Embauche 6 mois (début juillet)					
Année de référence	MRC	Municipalité 1	Municipalité 2	Municipalité 3	TOTAL DE L'ANNÉE
2024	26 279,88 \$	13 139,94 \$	13 139,94 \$	13 139,94 \$	52 559,76 \$
2025	45 110,12 \$	22 555,06 \$	22 555,06 \$	22 555,06 \$	90 220,24 \$
2026	46 455,20 \$	23 227,60 \$	23 227,60 \$	23 227,60 \$	92 910,40 \$
2027	47 850,00 \$	23 925,00 \$	23 925,00 \$	23 925,00 \$	95 700,00 \$
2028	49 294,96 \$	24 647,48 \$	24 647,48 \$	24 647,48 \$	98 589,92 \$
INVESTISSEMENT TOTAL 5 ANS	214 990,16 \$	107 495,08 \$	107 495,08 \$	107 495,08 \$	429 980,32 \$

Heures par semaine				
	MRC	Municipalité 1	Municipalité 2	Municipalité 3
40%	14	7	7	7
20%	14	7	7	7
20%	14	7	7	7
20%	14	7	7	7
20%	14	7	7	7

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Larente et résolu à l'unanimité du conseil que

- Le conseil de Mont-Saint-Michel s'engage à participer au regroupement pour l'archivage des documents et dossiers municipaux et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle, l'organisme responsable du projet.
- Le conseil autorise la direction générale à signer tout document en lien avec le projet de regroupement pour l'archivage pour et au nom de la municipalité;

ADOPTÉE

POINT 5.12

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

POINT RETIRÉ

24-05-126

POINT 5.13

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR L'ANNÉE 2024-2025

ATTENDU que le bail de location de la bibliothèque municipale se termine le 31 mai 2024;

ATTENDU QUE la propriétaire désire vendre son immeuble et qu'elle offre à la Municipalité un bail annuel et renouvelable jusqu'à ce que ledit immeuble soit vendu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Éric Lévesque

Et résolu à l'unanimité du conseil que la Municipalité renouvelle ledit bail pour la prochaine année 2024-2025, soit jusqu'au 31 mai 2025 au montant de 400.00\$ par mois.

ADOPTÉE

24-05-127

POINT 5.14

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-249 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-156 RELATIF AU LOTISSEMENT

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur André Trudel, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement

numéro 24-249 modifiant le règlement numéro 13-156 relatif au lotissement

ADOPTÉE

**POINT 5.15
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-248 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

POINT REPORTÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE.

24-05-128

**POINT 5.16
RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE AVEC LA
SUNLIFE POUR 2024-2025**

ATTENDU QUE l'assurance collective des employés de la municipalité vient à échéance le 1^{er} mai 2024;

ATTENDU QUE le conseil accepte la proposition de la Sun Life;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité que :

Le conseil municipal, sur recommandation de M. Jean-Philippe Lamotte, accepte les conditions du contrat d'assurance collective avec la compagnie la Sun Life du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025 aux coûts annuels suivants :

Voici les coûts annuels globaux de l'employeur et des employés.

Assureur	Employeur	Employés	Total
Sun Life / Actuel	12 782,06 \$	9 021,12 \$	21 803,18 \$
Sun Life / Proposé	14 155,78 \$	10 062,50 \$	24 218,27 \$
Sun Life / Révisé	13 464,76 \$	9 601,82 \$	23 066,58 \$

ADOPTÉE

24-05-129

**POINT 5.17
ACCEPTATION DE LA SUBVENTION POUR EMPLOI D'ÉTÉ
CANADA 2024**

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel embauche 1 coordonnatrice de Camp de jour pour l'été 2024;

ATTENDU QUE la municipalité offre officiellement le service de Camp de jour grâce à cette embauche;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité que

Le conseil accepte la subvention d'emploi d'été Canada 2022 d'un montant pouvant atteindre 2 206.40\$. Le conseil autorise Mme Joanie Leboeuf, directrice générale, à signer tous les documents en lien avec la demande de subvention pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

24-05-130

POINT 5.18
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN
DU RÉSEAU LOCAL (ERL) – REDDITION DE COMPTES 2024

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 136 262.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Mont-Saint-Michel vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Aurèle Cadieux

Et unanimement résolu que le conseil municipal atteste que le bilan présenté par la greffière-trésorière au montant de 195 187.74 \$, totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2023 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, est véridique.

ADOPTÉE

24-05-131

POINT 5.19
ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES
DE LA LANGUE FRANÇAISE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire établir une politique et procédure visant l'utilisation du français dans ces communications écrites et verbales;

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer aux nouvelles dispositions que doivent prendre les organismes municipaux pour se conformer à la Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil adopte la « La procédure de traitement des plaintes de la Langue française » telle que présentée et que ladite politique entre en vigueur à l'adoption de la présente.

ADOPTÉE

24-05-132

POINT 5.20
DÉPÔT DE L'AVIS JURIDIQUE CONCERNANT LE RANG 1
MOREAU SECTEUR NORD

Il est proposé par : Mélanie Larente

Et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter pour dépôt l'avis juridique concernant le Rang 1 moreau secteur nord effectué par Me Denis Dubé.

ADOPTÉE

POINT 6 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-05-133

POINT 6.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR COMBATTRE LES FEUX DE FORÊT

CONSIDÉRANT l'augmentation de forêt dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie ne possède aucun équipement à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité que :

Le conseil autorise l'achat de boyaux d'incendie et d'uniforme de combat contre les feux de forêt et que les fonds soient pris à même le budget de fonctionnement dans le compte 02-220-00-649-00.

ADOPTÉE

24-05-134

POINT 6.2 FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

CONSIDÉRANT le départ de M. Claude Daviault-Robitaille;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac souhaite s'ajouter à la Régie incendie et de sécurité civile des Hautes-Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à l'unanimité que :

Le conseil accepte la fin de l'entente avec la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac et d'effectuer la facturation et le paiement des coûts assumés pour le partage du directeur incendie avant le 31 mai 2024.

ADOPTÉE

24-05-135

POINT 6.3 ADOPTION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'IMPARTITION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL

CONSIDÉRANT le départ de M. Claude Daviault-Robitaille directeur du Service incendie de Mont-Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Saint-Michel désire confier l'impartition de la gestion administrative du Service de la sécurité incendie, l'application des mesures de protection et de prévention des incendies selon les modalités prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de Comté d'Antoine-Labelle, la Ville de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et 569 et suivants du Code municipal du Québec dans le but de conclure une entente relative à la fourniture de services de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité que :

Le conseil accepte l'entente relative à l'impartition de la gestion administrative du service de la sécurité incendie de la municipalité de Mont-Saint-Michel telle que soumise et autorise Mme Joanie Leboeuf, directrice générale et M. André-Marcel Évéquoz, maire à signer tous les documents en lien avec ladite entente.

ADOPTÉE

POINT 7 – TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

24-05-136

POINT 7.1 PLANIFICATION DES TRAVAUX – RANG 1 MOREAU - SECTEUR NORD

CONSIDÉRANT le déboitement du ponceau situé au rang 1 moreau secteur nord;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite réaliser la réparation de ce ponceau selon les étapes suivantes :

1. Réparation d'extrémité du ponceau;
2. Ajouter un empiérement de protection dans le cours d'eau et dans le talus en aval;
3. Nettoyer le cours d'eau;
4. Changement de la signalisation dans le secteur.

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à l'unanimité du conseil

D'effectuer des travaux de réparation sur le chemin du Rang 1 Moreau Secteur Nord et d'autoriser Mme Joanie Leboeuf, directrice générale à effectuer les demandes de soumissions pour les travaux de réparation et de laboratoire.

ADOPTÉE

24-05-137

POINT 7.2 ACCEPTATION DU CONTRAT DE TONTE DE GAZON À L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR DE MONT-SAINT-MICHEL POUR LES ANNÉES 2024 À 2026 -

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides a effectué un appel d'offres pour effectuer la tonte du gazon de l'école du Sacré-Cœur (059) pour les saisons 2024 à 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire a fait la demande à la municipalité d'effectuer la tonte du gazon de l'école du Sacré-Cœur (059) de Mont-Saint-Michel pour la saison 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Le conseil municipal autorise le département de la voirie d'effectuer la tonte du gazon de l'école du Sacré-Cœur (059) de Mont-Saint-Michel pour les saisons 2024 à 2026;
2. Le conseil municipal autorise Madame Joanie Leboeuf, greffière-
2830

trésorière et directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité l'ensemble des documents nécessaires à audit contrat.

ADOPTÉE

24-05-138

POINT 7.3

OCTROI DE CONTRAT DE PAVAGE DE GRÉ À GRÉ AVEC L'ENTREPRENEUR MICHEL LACROIX CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué des réparations et raccordements d'aqueduc et que l'asphalte a dû être retirée dans les secteurs de la rue de l'Église et de la 7^e rue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait la réfection de ponceau sur la Montée du Lac-Gravel dans le projet des travaux d'urgence à l'exutoire du Lac-Grave et que l'asphalte a également dû être retirée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué la réfection d'un ponceau sur le chemin du Rang 1 moreau Secteur Sud et que l'asphalte a dû être retirée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions (les montants inclus les taxes) les prix peuvent varier, car nous avons fait ajouter un secteur de plus après les dépôts de soumissions:

- Michel Lacroix Constructions 28 743.75\$
- Gaétan Lacelle Excavation Inc. 30 690.00\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mélanie Larente

Et résolu à l'unanimité du conseil :

D'octroyer à Michel Lacroix Construction le contrat pour l'asphaltage des secteurs nommés ci-haut dans la résolution et d'autoriser Mme Joanie Leboeuf à signer tous les documents en lien avec l'octroi de ce contrat. La dépense est imputable au compte de grand-livre suivant : 02-320-00-521-00.

ADOPTÉE

24-05-139

POINT 7.4

ACCEPTATION DU CONTRAT D'ÉPANDAGE DE CALCIUM LIQUIDE À MULTIROUTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède plusieurs chemins de graviers;

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer la condition de vie des citoyens vivants sur ces chemins;

CONSIDÉRANT QUE l'épandage de calcium liquide par un camion sera plus efficace et rapide que l'épandage manuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu qu'une soumission (les montants inclus les taxes) :

- Multiroutes 4 862.01\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pascal Bissonnette

Et résolu à l'unanimité du conseil :

D'octroyer à Multiroutes le contrat pour l'épandage de calcium liquide des secteurs en gravier de la municipalité et d'autoriser Mme Joanie Leboeuf et M. Gabriel Fortin à signer tous les documents en lien avec

l'octroi de ce contrat. La dépense est imputable au compte de grand-livre suivant : 02-320-00-521-00.

POINT 8 – HYGIÈNE DU MILIEU

POINT 8.1

Aucun point

POINT 9 – URBANISME

POINT 9.1

Point reporté à une séance subséquente.

24-05-140

POINT 9.2

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite modifier son règlement de lotissement pour des raisons de projet de développement immobilier dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit apporter des modifications à son règlement de lotissement;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil :

D'autoriser les modifications au règlement de lotissement et de soumettre ces modifications à la MRC D'Antoine-Labelle pour acceptation du règlement final.

ADOPTÉE

POINT 10 – L'ENVIRONNEMENT, LES COURS D'EAU ET LES LACS

Mme Manon Cadieux, Mme Mélanie Larente ainsi que M. Aurèle Cadieux se retirent pour l'adoption du point 10.1 Embauche de M. Martin junior Cadieux.

24-05-141

POINT 10.1

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT ET ADJOINT À LA VOIRIE

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement portant le numéro d'employé 29 a informé le conseil municipal de ses intentions de quitter son poste en mars 2024;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement portant le numéro d'employé 10 a informé le conseil municipal de ses intentions de remplacer et de former le nouvel inspecteur jusqu'à ce que celui-ci devienne autonome ;

CONSIDÉRANT QUE la période de formation pour un tel poste est considérable ;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu unanimement que

Que le conseil municipal procède à l'embauche de Monsieur Martin Junior Cadieux à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement et adjoint à la voirie de la municipalité de Mont-Saint-Michel ;

Que les conditions de travail, salaires, avantages sociaux et autres soient inclus à l'intérieur du contrat à intervenir pour ces fins;

Que le maire soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

ADOPTÉE

Mme Manon Cadieux, Mme Mélanie Larente ainsi que M. Aurèle Cadieux reprennent leur siège de conseillers pour le restant de la séance.

POINT 11 – LOISIRS ET CULTURES

24-05-142

POINT 11.1 DÉPÔT D'UN PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel offre le service de Camp de jour à ces citoyens dû à une forte demande des familles de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité propose également le service aux non-résidents avec une tarification distincte des résidents;

ATTENDU QUE les non-résidents souhaitent avoir la même tarification que les résidents pour des questions de budgets familiaux difficiles en raison des taux d'inflation et de l'IPC.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite aider le plus de familles possible sans pénaliser ces citoyens;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mélanie Larente
Et résolu à l'unanimité du conseil

D'autoriser Mme Joanie Leboeuf, directrice générale à transférer aux municipalités de Lac-Saint-Paul et de Sainte-Anne-du-Lac une copie de l'entente avec une version à jour des prévisions budgétaires de Camp de jour 2024.

Le conseil est prêt à faire des ententes pour aider chaque famille qui participe au Camp de jour, et ce de façon équitable.

ADOPTÉE

24-05-143

POINT 11.2 ACHAT DE SUPPORT À LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRENT QUE la quantité de volume a augmenté depuis les 2 dernières années ;

CONSIDÉRENT QUE la responsable de bibliothèque à besoin de nouveaux supports à livre pour présenter ces nouveautés;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil:

D'autoriser la dépense d'achat de support à livre à la responsable de bibliothèque et que la dépense soit imputable au budget de fonctionnement dans le compte de grand livre 02-702-30-670-00.

ADOPTÉE

24-05-144

POINT 11.3
ALLOCATION D'HEURES À LA RESPONSABLE DE
BIBLIOTHÈQUE POUR LA FINALISATION DE LA POLITIQUE MADA

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel a présenté en 2019 une demande d'aide financière pour l'élaboration d'une politique MADA (Municipalité amie des aînés) dans le cadre du Programme de soutien aux démarches des municipalités amies des aînés.

ATTENDU QUE la politique Municipalité amie des aînés fait suite à de nombreuses consultations avec les citoyens ainsi que les organismes communautaires de la région ;

ATTENDU QUE le comité de pilotage a déposé au conseil la version finale de la politique Municipalité amie des aînés et a été adopté;

ATTENDU QUE le lancement de la politique doit être effectué pour passer à la prochaine étape soit la reddition de compte pour la réception de la subvention finale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Pascal Bissonnette

Et unanimement résolu que :

QUE le conseil municipal de Mont-Saint-Michel autorise l'allocation de 20h à la responsable de bibliothèque, les heures devront passer en approbation à la direction générale. Cette dépense sera imputée à même le budget de fonctionnement dans le compte de grand livre 02-702-30-141-00. Un transfert budgétaire de 500\$ sera effectué du compte de 02-130-00-141-10 au compte de grand livre 02-702-30-141-00.

ADOPTÉE

24-05-145

POINT 12
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21h14.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

JOANIE LEBOEUF
Directrice générale

Je, André-Marcel Évéquoz, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ, MAIRE